



CAHIER DES CHARGES « CLUB AVENIR »



Mise à jour : 12 février 2026

Items		Indicateurs objectifs et observables
Eléments généraux	Objectif général	• Formation des jeunes joueurs aux exigences du badminton de Haut Niveau : amélioration des qualités technico-tactiques (priorités PFJJ), physiques (priorités PFJJ) et mentales permettant l'accès au PPF (Parcours de la Performance Fédérale validé par le ministère). • Alimenter les pôles Espoirs et les Collectifs France U13 / U15.
	Indicateurs de résultats	• Nombre de joueurs du Club Avenir intégrant les collectifs France U13/U15. • Flux vers Pôle Espoirs.
	Coordonnateur du dispositif « Club Avenir »	• Fonctionne en collaboration avec le Coordonnateur du PPF. • S'assure de la mise en place de la convention Club Avenir. • S'assure du bon fonctionnement (en s'appuyant sur le cahier des charges (CDC) et la convention Club Avenir signée).
	Entraîneur du Club Avenir	Cadre technique salarié du club titulaire du B.E.E.S 1^{er} degré ou du D.E.J.E.P.S. (ou éventuellement en formation D.E.J.E.P.S.). Travail en lien avec la Direction Technique Nationale, le coordonnateur ETR, le responsable du Pôle Espoirs et le CTD. Désignation par le président du club. • Il s'appuie sur les Orientations Techniques Nationales (OTN), les Orientations Techniques de Haut Niveau (OTHN) et le Parcours de Formation du Jeune Joueur (PFJJ). • Il inscrit ses actions et décisions dans le respect du CDC. • Il coordonne et assure le suivi du Club Avenir, sur le plan sportif et s'assure de la compatibilité du projet sportif des joueurs avec les domaines scolaire et médical. • Il planifie le programme de stages et compétitions tout au long de l'année. • Il coache et évalue les Joueurs Avenirs sur 5 compétitions dans l'année avec l'objectif principal de mettre à jour les axes prioritaires d'entraînement individuels. • Il formalise la programmation de l'entraînement. • Il assure l'entraînement au quotidien (à minima 3 jours différents/semaine du lundi au vendredi représentant un volume minimum de 6h). • Il s'assure de la mise en place à minima d'une séance individuelle ou semi individuelle par semaine pour chaque joueur identifié Joueur Avenir (1 entraîneur pour 2 joueurs au maximum). • La DTN peut lui proposer de participer à un accompagnement d'un collectif France afin d'enrichir sa formation. • Il rend compte 3 fois par an au responsable national du dispositif, au coordonnateur ETR, au responsable du Pôle Espoirs et au CTD à l'aide du document Club Avenir (incluant un bilan individuel du ou des Joueurs Avenirs). • En tant que nouveau Entraîneur Avenir il participe à une formation initiale de 2 jours organisée par la F.F.BaD

	Population	Recrutement local (si non licencié dans le club, fournir une convention pour la délégation de formation par son club), avec aval du Président du club et validé par la DTN. Population cible pour être Joueur Avenir : ● U10, U11, U12, U13 (P2 à M1) déjà identifié(s) à minima une fois par le DAN + confirmation niveau DAN observé par le responsable national du Dispositif Avenir ou une personne ressource de la DTN. ● Au 31 décembre de l'année du début de la saison, le joueur identifié ne doit pas encore avoir 13 ans. ● 12 joueurs max sur chaque entraînement dont 1 à minima identifié Joueur Avenir. Les autres joueurs sont des partenaires d'entraînement non tenus de participer à l'ensemble du programme d'entraînement (le Joueur Avenir peut côtoyer plusieurs groupes d'entraînement dans la semaine, pourvu que ces groupes apportent de la qualité d'entraînement et une opposition intéressante). ● L'aménagement de l'entraînement doit permettre une fin des entraînements à 20h au plus tard.
Fonctionnement sportif	Installations	A minima 1 court pour 4 joueurs. Utilisation de volants en plumes.
	Volume d'entraînement	8h (10h pour les M1 à partir de la saison 2027/28) par semaine du lundi au vendredi sur 42 semaines dans le cadre du Club Avenir dont 3 semaines sur la période estivale (préconisées au mois d'août). 1h de séance individuelle hebdomadaire doit être incluse. Dans le volume horaire demandé, le joueur avenir devra avoir 1h à 2h de pratique diversifiée non badminton. La pratique licenciée dans un autre sport peut justifier ces 1h à 2h.
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet	L'aménagement de l'emploi du temps doit permettre un entraînement qualitatif et quantitatif tout en respectant une vie scolaire adaptée. Rencontrer l'établissement scolaire d'accueil des Joueurs Avenir pour une présentation du ou des profils particuliers et mise en place d'outils de collaboration utiles si nécessaire.
Financement	Origine	● Club. ● Collectivités territoriales (commune, CD, CR). ● Familles. ● FFBaD. ● Eventuellement ligue et comité départemental.
Cohérence	Harmonisation	L'Entraîneur Avenir fait remonter toutes les informations demandées aux cadres de la DTN concernés + au coordonnateur ETR + au responsable Pôle Espoir + au CTD.
	Evaluation CDC	● Etablie par la DTN principalement sur la base du document de suivi Club Avenir. ● Finalisée par l'avis du DTN. ● Items incontournables d'évaluation : ◆ Respect de la population : au moins 1 Joueur Avenir identifié comme tel. ◆ Volume d'entraînement. ◆ Niveau de qualification de l'Entraîneur Avenir. ◆ Respect des missions du responsable. ◆ Rendre le double projet viable. ◆ Document de suivi complété et transmis au responsable national du suivi du label.
	Conditions de maintien du label	● Annuellement : continuer de respecter le CDC avec au moins un Joueur Avenir.